

un jour, sans nul doute, que ce dernier sera un puissant royaume de Jésus-Christ. C'est du moins notre intime conviction, et l'ensemble des événements passés et présents, bien loin de l'entamer, ne fait que la confirmer davantage.

A travers les journaux

Il ne suffit pas de donner le vrai titre et le nom de l'auteur d'un roman, pour protéger les lecteurs, mais il faut surtout avoir soin de biffer les passages scabreux ou qui énoncent une doctrine immorale. C'est malheureusement un point qu'on ne surveille pas toujours assez. Nous en avons encore une preuve toute récente. Ainsi, dans le feuilleton d'un journal de Québec, intitulé : " Pour un baiser," par Xavier de Montépin, on lit ce qui suit sur le suicide.

" Le suicide, m'étais-je dit, lorsqu'il a pour but d'échapper à un malheur que l'on ne peut vaincre par le travail et le courage, est l'acte du soldat désertant la veille d'une bataille. On obéit à un sentiment de peur et, par le fait, on se déclare lâche. Celui, surtout, qui vous fait abandonner volontairement des enfants, des parents auxquels tout être créé se doit d'après les lois naturelles, celui-là est inexorable, et le monde a raison de jeter le mépris et l'anathème sur la tombe qui le referme. Mais l'homme que rien n'attache à la terre, l'homme qui n'a aucune mission à accomplir, l'homme qui, en quittant sa stalle laisse deux ou trois compétiteurs pour la remplir, l'homme enfin que sa volonté seule conduit au suicide, et pour lequel la mort devient un plaisir, cet homme-là ne peut être blâmé par les gens raisonnables, et s'il veut cesser de jouer son rôle de première inutilité, son droit à la retraite ne peut lui être contesté par ses semblables.

" Or, comme je me trouvais dans ces conditions, j'en arrivai facilement à conclure que j'avais le droit d'abandonner la scène sans me soucier des sifflets de la cabale du parterre. "

En d'autres termes, le suicide est justifiable dans certaines circonstances. Cette doctrine, nous le répétons, est immorale.

Nous attirons donc l'attention de qui de droit. De Montépin est l'un de ces auteurs en vogue, dont les productions ont généralement besoin d'être désinfectées, avant d'être livrées au public.

On lit dans le même journal, sous le titre : " Réformes pressantes ", un écrit qui donne lieu de croire que son auteur n'a jamais entendu parler du mandement (No 55), sur les devoirs des électeurs pendant les élections. Que les candidats, les cabaleurs